



# ASSOCIATION FRANCAISE DE SHUAI JIAO (Lutte chinoise)

6, rue Civiale 75010 PARIS – France ☎ 09 51 60 39 48  
Courriel : [afsj.paris@gmail.com](mailto:afsj.paris@gmail.com) Web : <http://www.afshuaijiao.fr>

## FICHE D'ADHESION COURS DE SHOU BO ENFANTS (jusqu'à 17 ans) saison 2019 - 2020 du 14 septembre 2019 au 27 juin 2020

Lors des congés scolaires les cours ne seront pas assurés, sauf contre-ordre.

### L'ENFANT

1<sup>er</sup> enfant / NOM.....  
Date de naissance : .....  
☎ : .....

Prénom.....  
Lieu de naissance .....  
e-mail : .....

2<sup>ème</sup> enfant / NOM.....  
Date de naissance : .....  
☎ : .....

Prénom.....  
Lieu de naissance .....  
e-mail : .....

### RESPONSABLE de l'enfant

Nom et prénom du représentant légal (en majuscules)  père  mère  concubin  tuteur

NOM..... Prénom.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ Domicile : ..... ☎ Professionnel : ..... ☎ mobile : .....

e-mail : ..... Profession : .....

A ..... le ..... 2019

### SIGNATURE

### IMPORTANT :

**Pour bénéficier d'une aide du CDOS**, les conditions sont les suivantes : être domicilié à Paris et être âgé de moins de 16 ans.  
Pour chaque bénéficiaire, vous devez fournir une copie du relevé CAF du mois d'août ou de l'attestation ARS ou AEEH établie par la CAF (pas de copie écran)

	ENFANTS			Gymnase Buisson St Louis
n° 4	FORFAIT Cours de Lutte Chinoise Shuai Jiao / Shou Bo 1 Cours 1 h	130 €	< 14 ans	Les cours seront répartis suivant le nombre d'inscriptions : le <b>samedi</b> de 14h30 à 16h pour les enfants <14 ans
n° 5	1 Cours 1h30	160 €	> 14 → 17 ans	le <b>mardi</b> 19 h ou le <b>samedi</b> à 14h30 pour les enfants >14 ans

### PRECISER VOTRE MODE DE REGLEMENT :

1 chèque pour le paiement global annuel

	Chèque n°	Banque	espèces	montant	Date
1 versement					

Le paiement peut être effectué en 3 fois, par remise simultanée de 3 chèques qui seront déposés en banque de manière échelonnée, dans la limite du 31 décembre 2018.

	Chèque n°	Banque	espèces	montant	Date des chèques	Date de remise en banque
1 <sup>er</sup> versement						
2 <sup>ème</sup> versement						
3 <sup>ème</sup> versement						

Certificat médical

Photo d'identité (non obligatoire pour les anciens adhérents)



## ASSOCIATION FRANCAISE DE SHUAI JIAO (lutte chinoise)

6, rue Civiale 75010 PARIS - France

☎ 09 51 60 39 48

Courriel : [afsj.paris@gmail.com](mailto:afsj.paris@gmail.com) ou : [shoubo.international@gmail.com](mailto:shoubo.international@gmail.com)

Web : <http://www.afshuaijiao.fr>

### AUTORISATION PARENTALE saison 2019-2020

Je soussigné(e),

**NOM**.....

**Prénom**.....

Père  Mère  Tuteur  Concubin(e) représentant légal de :

**1 - NOM**.....

**Prénom**.....

**2 - NOM**.....

**Prénom**.....

**3 - NOM**.....

**Prénom**.....

Autorise ce dernier à participer aux cours de Shou Bo les samedis et mardis, et aux manifestations ou activités sportives ponctuelles proposées par l'AFSJ durant la saison sportive.

#### AUTORISATION DE PHOTOGRAPHIE, DE PRISE DE VUE, DE DIFFUSION A UTILISER SON IMAGE, D'UN ENFANT MINEUR.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, nous autorisons L'AFSJ ou la FISB, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée de 10 ans, intégralement ou par extraits, et notamment :

■ Presse.    ■ Publicité    ■ Exposition.    ■ Autres Télévision.    ■ Livre.    ■ Projection publique

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à notre disposition un justificatif à chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Nous vous confirmons en tant que besoin que la contrepartie des utilisations et prestations précitées est notre intérêt pour ce que nous reconnaissons expressément.

En conséquence de quoi, nous nous reconnaissons être entièrement rempli de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Nous garantissons que nous ne sommes pas liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image ou du nom de notre enfant.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents de statuant en droit français.

#### PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'ACCIDENT

**1 - NOM**.....

**Prénom**.....

☎ : .....

**2 - NOM**.....

**Prénom**.....

☎ : .....



## ASSOCIATION FRANCAISE DE SHUAI JIAO (lutte chinoise)

6, rue Civiale 75010 PARIS - France

☎ 09 51 60 39 48

Courriel : [afsj.paris@gmail.com](mailto:afsj.paris@gmail.com) ou : [shoubo.international@gmail.com](mailto:shoubo.international@gmail.com)

Web : <http://www.afshuaijiao.fr>

J'autorise le responsable local de l'AFSJ (dirigeant, cadre, animateur sportif) présent sur les lieux, en cas de nécessité, à faire transporter mon enfant dans un hôpital par le service des sapeurs pompiers ou le SAMU et autorise en mon nom, tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé de façon urgente par le corps médical.

---

### EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

J'ai pris connaissance et accepte que l'enfant ou l'adolescent mineur reste sous la totale responsabilité du ou des parents ou du représentant légal en dehors des horaires de l'entraînement. Il est demandé aux parents de vérifier la présence de l'animateur sur le lieu d'entraînement à chaque début de cours. Pour le bon déroulement du cours, la ponctualité par respect envers les animateurs est demandée.

L'animateur ne peut autoriser la sortie prématurée du mineur sans la présence de l'un des parents ou du représentant légal déclaré lors de l'inscription.

Les mineurs qui rentrent chez eux seuls par leurs propres moyens le font sous la responsabilité de leurs parents ou du représentant légal.

La responsabilité de l'animateur est dérogée dès l'heure finale du cours.

J'ai lu et compris l'ensemble de ce document                      Fait à..... le .....2019

BON POUR ACCEPTATION     BON POUR POUVOIR

**Signature du représentant légal**